

Christine Juin, maire de Péré, a poussé un coup de gueule concernant les espaces de stockage de digestat liquide qui sera produit par la future usine de méthanisation. Explications.

À la fin de la séance du conseil communautaire du 20 juin, Christine Juin, maire de Péré, a pris la parole. Le ton de sa voix indiquait qu'elle semblait plutôt fâchée. L'objet de son courroux ? « Un habitant m'a mise au courant d'un futur stockage de résidus de méthanisation sur ma commune. J'étais surprise car au courant de rien. Il l'avait lu dans un article de presse relatant le dernier conseil municipal de Surgères ». En effet, lors de ce dernier (le 14 juin dernier, lire page 13), la municipalité devait donner un avis d'urbanisme concernant ce projet de bio méthanisation porté sur son territoire par un opérateur privé. Il devrait être implanté au lieu-dit Le Bas Fief des Fosses.

Lors de cette séance ont aussi été cités les divers sites de stockages de digestat liquide produits par l'usine et qui serviront à épandre chez les agriculteurs sociétaires du projet. Selon le projet ficelé à

ce jour, ils seront situés sur les communes de Breuil-la-Réorte, Saint-Pierre d'Amilly, Vouhé et... Péré. Mais voilà, ni elle, ni -semble-t-il- ses homologues concernés n'ont été mis au courant ni par voie officielle, ni par leurs collègues surgériens. « Si ne suis pas contre ce projet, je suis très déçue et agacée de l'apprendre comme ça. On ne sait pas où ce sera stocké, comment, quels types de résidus », a martelé Christine Juin.

« Je pensais que chacun était informé »

Jean Gorioux, président d'Aunis Sud, a rappelé que ce projet était « privé avec des phases de consultation successive. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, il y aura consultation de l'ensemble des conseils municipaux. Nous avons accompagné le projet comme un autre sur le territoire, après nous n'avons pas d'information spécifique. » Il a aussi avancé que ce décalage d'information provenait de la lourdeur du dossier pour lequel une longue procédure est engagée.

Pour sa défense, Catherine Desprez, maire de Surgères, a signalé que s'il y avait eu délibération au conseil, c'était une

demande de la préfecture : « Je pensais que chacun était informé ». La maire de Péré pointe ici un « défaut de communication » qui est aussi de la « responsabilité du porteur de projet ». « C'est moi qui lui ai appris la future délibération à Surgères », a-t-elle souligné.

Une défaillance également soulevée par Christine Bouyer, maire de Marsais : « La communication, soit c'est trop tôt, soit c'est trop tard. Mais on est en train de faire un PLUdH mettant en avant un projet structurant. Et ce type de projet va au-delà d'une commune. La préfecture et autre a bon dos, c'est à nous de nous prendre en charge et de partager un certain nombre d'informations ».

Marie-Pierre Brunet, maire de St-Saturnin-du-Bois, a trouvé la réaction de Christine Juin « disproportionnée » par rapport à un plan d'épandage d'un engrais non odorant. « Ce n'est pas le problème, a souligné Christine Juin, c'est de ne pas être informée et de l'apprendre dans la presse. C'est la communication qui n'est pas passée entre nous ».

Jean Gorioux a conclu sur cette affaire en pondérant : « Dossier à suivre, il y aura je pense une phase communication ultérieure ».